



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mars 2006
Français
Original : anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)

I. Introduction

1. Au paragraphe 30 de sa résolution 1546 (2004), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les trois mois, de l'exécution de toutes les tâches de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le présent rapport est le septième présenté en application de cette résolution.

2. Le présent rapport fait le point des activités des Nations Unies en Iraq depuis le rapport du 7 décembre 2005 (S/2005/766). Il contient un bref exposé des faits politiques saillants survenus pendant la période considérée, en particulier en ce qui concerne les élections de décembre 2005, le processus de formation du gouvernement et l'évolution de la situation dans les régions. Le rapport contient également des informations à jour sur les activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, M. Ashraf Qazi, et de la MANUI, une évaluation de la situation en matière de sécurité et le point des questions opérationnelles et de sécurité.

II. Résumé des faits saillants survenus en Iraq

A. Les élections de décembre et le processus politique

3. Après l'adoption de la nouvelle Constitution par le peuple iraquien à la faveur du référendum qui a eu lieu le 15 octobre 2005, les élections législatives de décembre pour désigner les membres du Conseil des représentants, le nouveau Parlement, ont amorcé la dernière phase du processus de transition politique prévue dans la loi sur l'administration de transition et approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1546 (2004).

4. Les élections tenues le 15 décembre 2005 étaient les troisièmes à se dérouler au niveau national en Iraq l'année dernière. Dans l'ensemble, le jour du scrutin a été calme et aucun incident majeur n'a été signalé. Au total, 307 entités politiques et 19 coalitions présentant plus de 7 500 candidats venus de presque toutes les communautés et tendances politiques iraquiennes briguaient les 275 sièges du Conseil des représentants. En dépit des problèmes de sécurité, les électeurs ont été nombreux à se rendre aux urnes dans tout le pays. Au total, 12 191 133 suffrages ont été exprimés dans environ 6 300 centres de vote regroupant plus de 30 000 bureaux



de vote, dont 295 377 à l'étranger et 203 856 dans 255 centres de vote spéciaux destinés aux détenus, aux malades hospitalisés et aux membres des forces de sécurité irakiennes. Ces chiffres indiquent que le taux de participation a été de plus de 75 %, soit en nette progression par rapport à celui enregistré pour les élections de janvier 2005 qui était de 58 %.

5. Par rapport aux élections de janvier 2005, les électeurs sunnites dans les gouvernorats de Ninive, Salahaddin, Tamim et Al-Anbar – qui étaient ceux où les taux de participation avaient été les plus faibles en janvier – ont été beaucoup plus nombreux à se rendre aux urnes en décembre. Plusieurs dirigeants tribaux et arabes sunnites ont encouragé la population locale à soutenir le processus électoral et assuré la protection des centres de vote dans certaines régions.

6. La campagne électorale a été énergique dans tout le pays – notamment à la télévision, à la radio, dans la presse et par voix d'affiches. Si le niveau global de la violence n'a pas augmenté pendant la période préélectorale, la campagne a été émaillée de plusieurs actes de violence. La Commission électorale indépendante irakienne a reçu 190 plaintes depuis le début de la campagne et jusqu'au jour des élections. La grande majorité d'entre elles dénonçait la destruction d'affiches, des actes d'intimidation et le comportement agressif de partisans d'entités politiques. Mais certaines d'entre elles étaient graves et concernaient des actes de violence ayant abouti à la mort de candidats et d'agents électoraux. La Commission électorale et mon Représentant spécial n'ont cessé d'appeler tous les intéressés à s'abstenir de tout acte de violence pour que s'instaure un climat favorable à une pleine participation au processus électoral.

7. En vertu de la nouvelle loi électorale, les partis devaient présenter des listes séparées de candidats pour chaque gouvernorat et non plus une seule liste nationale comme lors des élections précédentes. Ces listes ont été examinées de près par la Commission de « débaassification », comme la loi électorale l'exige. Cette commission a disqualifié 200 candidats qui ne réunissaient pas les conditions requises. Conformément à la loi électorale, la Commission électorale a notifié les décisions de la Commission de « débaassification » aux entités politiques et aux candidats. Certains partis ont alors remplacé les candidats disqualifiés.

8. De nombreuses garanties ont été mises en place pour assurer des élections régulières, légitimes et transparentes et décourager les tentatives de fraude. La Commission électorale indépendante irakienne a déployé des vérificateurs avant et après les élections, ainsi que des observateurs sur le terrain. Les équipes de vérification, qui comprenaient des membres de l'Équipe internationale d'assistance électorale, se sont rendues à Erbil, Kirkouk, Ninive, Bagdad, Hilla et Babil. Des observateurs sur le terrain ont été déployés dans la plupart des gouvernorats pour évaluer la mise en œuvre et la conduite des opérations le jour du scrutin. En outre, la Commission électorale a accrédité plus de 270 000 agents d'entités politiques et de 130 000 observateurs, dont 949 étaient accrédités par des entités et des institutions internationales. Les observateurs accrédités ont pu observer toutes les étapes du processus électoral, y compris le « scrutin spécial » qui a eu lieu le 12 décembre 2005 pour les détenus, les malades hospitalisés et les membres des forces de sécurité. Plus de 3 000 agents et observateurs d'entités politiques ont été accrédités pour observer et surveiller le vote à l'étranger qui a eu lieu dans 15 pays du 13 au 15 décembre.

9. La Commission électorale indépendante iraquienne a reçu au total 1 980 plaintes concernant les élections de décembre, dont 58 pouvaient avoir pour effet de remettre en cause les résultats du vote dans un bureau de vote. Après enquête, la Commission électorale a annulé les résultats dans 227 bureaux de vote, imposé des sanctions dans 27 cas et relevé de leurs fonctions les scrutateurs impliqués dans des actes liés à des tentatives de fraude. Elle a également imposé une amende à plusieurs entités et coalitions politiques pour avoir violé les règles électorales.

10. Les 19 et 20 décembre 2005, la Commission électorale indépendante iraquienne a annoncé des résultats partiels. En réponse, 43 partis – pour la plupart affiliés au Front national iraquien, à l'Entente nationale iraquienne et au Front national du dialogue – ont formé un groupe pour dénoncer l'intimidation, le bourrage des urnes, le gonflement des listes électorales, une répartition injuste des sièges allant aux gouvernorats et d'autres pratiques liées aux élections, et porter plainte contre la Commission. Au milieu des protestations croissantes suscitées par les résultats partiels annoncés et des appels des partis politiques qui voulaient une enquête extérieure, la Commission électorale a accueilli avec satisfaction la décision de la Mission internationale pour les élections en Iraq, entité non gouvernementale internationale composée essentiellement d'organismes de gestion électorale indépendante, de déployer une équipe d'observateurs dans le cadre de son mandat d'observation.

11. L'équipe d'observation de la Mission, qui comprenait deux hauts responsables de la Ligue des États arabes, a été déployée du 1^{er} au 18 janvier et a évalué les activités postélectorales, y compris la procédure d'examen des plaintes et les visites de vérification. Dans son rapport d'évaluation postélectorale publié le 19 janvier, la Mission concluait que les élections « avaient généralement satisfait aux normes internationales », ouvrant ainsi la voie à l'annonce des résultats non officiels le 20 janvier. Le Groupe électoral de transition a ensuite été saisi de 12 recours. Une fois ceux-ci tranchés, la Commission électorale indépendante iraquienne a annoncé les résultats officiels le 10 février.

12. Douze entités et coalitions politiques représentant une vaste gamme de tendances politiques, d'ethnies et de mouvances religieuses ont remporté des sièges au Conseil des représentants. Selon les résultats officiels définitifs, l'Alliance unifiée iraquienne restera le principal parti politique au Parlement avec 128 sièges. L'Union du Kurdistan a remporté 53 sièges. Le Front Tawafoq iraquien, une alliance de plusieurs partis qui comprend la Conférence générale pour le peuple iraquien, le Parti islamique iraquien et le Dialogue national iraquien, a obtenu 44 sièges. La Liste nationale iraquienne a remporté 25 sièges et le Front national iraquien (Dialogue), dominé par les sunnites, a obtenu 11 sièges. L'Union islamique du Kurdistan a remporté cinq sièges et le Rassemblement pour la libération et la réconciliation trois sièges. La Liste des progressistes a remporté deux sièges. Enfin, la Liste Al-Rafedeen, le Front turkmène iraquien, la Liste Mithal Al-Aloosi pour la nation iraquienne et le Mouvement Al Ezediah pour le progrès et la réforme ont obtenu chacun un siège.

13. En conclusion, les élections se sont déroulées de manière transparente et crédible. Le processus a associé toutes les parties et a réussi à intégrer le grand nombre de communautés et de partis politiques présents en Iraq. Le fait qu'il a généralement satisfait aux normes internationales n'est pas négligeable compte tenu

du calendrier ambitieux à respecter et d'une situation très difficile sur les plans politique et de la sécurité.

B. Autres faits nouveaux sur le plan politique

14. Pendant la période considérée, l'attention s'est portée sur le processus de formation du gouvernement plutôt que sur le processus électoral. Selon l'article 143 de la nouvelle Constitution, celle-ci « entre en vigueur une fois approuvée par la population dans un référendum général et publiée au Journal officiel, et une fois installé le Gouvernement constitué conformément à la Constitution ». Les Iraquiens ont approuvé la Constitution lors du référendum du 15 octobre 2005. Le texte de la Constitution a été publié au Journal officiel le 28 décembre 2005. Les négociations sur la formation du gouvernement sont en cours.

15. La Constitution énonce les différentes étapes du processus de formation du gouvernement : premièrement, le Conseil des représentants doit être réuni par le Président en exercice dans les 15 jours suivant la confirmation des résultats des élections ou, si une prolongation est nécessaire, 30 jours au plus tard après cette confirmation. Lors de sa première réunion, le Conseil des représentants élit son président et les deux vice-présidents.

16. Deuxièmement, le Conseil des représentants élit le Conseil de la présidence à la majorité des deux tiers de ses membres dans les 30 jours suivant sa première réunion. Selon les dispositions transitoires de la Constitution, ce Conseil de la présidence, composé du Président et de deux vice-présidents, remplace la présidence de la République pendant le premier mandat de quatre ans prévu par la nouvelle Constitution.

17. Troisièmement, le Conseil des représentants doit élire le Conseil des ministres composé du Premier Ministre et des autres membres du Cabinet. Le Conseil de la présidence nomme Premier Ministre le candidat désigné par le parti politique ayant remporté le plus grand nombre de sièges au Conseil des représentants et le charge de former le gouvernement dans les 15 jours suivant la date de l'élection du Conseil de la présidence. Le Premier Ministre désigné entreprend alors d'établir le programme du Gouvernement et de nommer les membres de son cabinet dans les 30 jours suivant sa désignation. Il aura obtenu la confiance du Conseil des représentants si celui-ci approuve, à la majorité absolue, la nomination des différents membres du Cabinet et le programme du Gouvernement.

18. Les discussions au sujet de la formation du gouvernement venant juste de commencer, la composition et le programme de ce dernier font l'objet de négociations intensives, qui portent notamment sur le type et la structure du gouvernement, le choix du Premier Ministre et les éléments d'un programme commun. Les premières indications donnent à penser que la plupart des grands partis envisagent un gouvernement d'unité nationale. Le 12 février 2006, l'Alliance iraquienne unifiée – la coalition ayant remporté le plus grand nombre de sièges au sein du Conseil des représentants – a fait de M. Ibrahim al-Jaafari, l'actuel Premier Ministre, son candidat à la charge de premier ministre dans le nouveau Gouvernement. M. al-Jaafari l'a emporté de peu sur M. Adil Abdul Mahdi par 64 voix contre 63 après que les deux autres candidats, Nadim al-Jabiri du parti de la Vertu, et Hussein Shahrastani, un chiite indépendant, se furent retirés peu de temps avant le vote.

19. L'attentat à l'explosif commis le 22 février contre le mausolée chiite des imams Ali al-Hadi et Al-Hasan al-Askari à Samarra visait manifestement à provoquer un conflit religieux. Il a été immédiatement condamné par les dirigeants irakiens de tout l'échiquier politique et religieux. L'attentat a suivi deux journées particulièrement violentes en Iraq et provoqué des actes de violence intercommunautaires et des attentats en représailles à Bagdad, à Bassorah et dans d'autres centres urbains. Des mosquées sunnites auraient été attaquées et plusieurs d'entre elles occupées. On a également signalé d'importantes manifestations et des heurts violents. Pour calmer le jeu, le Gouvernement irakien a imposé un couvre-feu pendant la journée à Bagdad et dans trois provinces. Les négociations sur la formation du gouvernement ont été temporairement suspendues. Par la suite, un certain nombre de réunions ont été organisées entre les dirigeants politiques irakiens pour désamorcer la crise et parvenir à un accord sur la voie à suivre. Au moment de l'établissement du présent rapport, les efforts visant à surmonter l'impasse actuelle se poursuivent et les tensions demeurent vives.

20. Dans une déclaration publiée le jour de l'attentat contre le mausolée, j'ai fait part de ma consternation et de ma tristesse, engagé toutes les communautés à faire preuve de la plus grande retenue face à ces actes de provocation et invité tous les dirigeants politiques et religieux à se réunir dans un esprit de dialogue et de respect mutuel pour calmer le feu et s'attacher à assurer le respect des droits de l'homme et la protection des lieux du culte. De son côté, mon Représentant spécial a immédiatement engagé des consultations intensives avec de hauts dirigeants irakiens d'appartenances très diverses et organisé entre eux plusieurs rencontres importantes pour faciliter un dialogue intercommunautaire. Il a annoncé que la MANUI étudierait la possibilité d'apporter une aide pour la remise en état des sites religieux endommagés avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme des Nations Unies pour le développement. Mon Représentant spécial continuera de s'employer activement à appuyer les efforts actuellement déployés pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation.

C. Évolution de la situation internationale et régionale

21. La réunion préparatoire de la Conférence de réconciliation nationale irakienne, qui a eu lieu au Caire en novembre 2005 à l'invitation de la Ligue des États arabes, a débouché sur la décision de tenir cette conférence à Bagdad fin février ou début mars 2006, dans le but de rassembler une grande diversité de représentants des différentes communautés d'Iraq pour promouvoir la réconciliation nationale. En raison du long processus d'examen des plaintes et des recours qui a suivi les élections du 15 décembre au Conseil des représentants et de ses conséquences sur la formation du gouvernement, la Ligue des États arabes a décidé de repousser la Conférence.

22. Mon Représentant spécial est resté en contact avec les participants à la réunion préparatoire du Caire. Au cours de ses entretiens avec eux, il a recommandé diverses mesures de confiance que tous ont acceptées. Il a également examiné la possibilité d'identifier d'autres questions et participants afin que la Conférence soit élargie à ceux qui ne prennent pas part au dialogue en cours. Mon Représentant spécial demeure pleinement résolu à aider le Gouvernement irakien et la Ligue des États arabes à préparer la Conférence de réconciliation nationale. Il a récemment

rencontré à Bagdad l'Envoyé spécial de la Ligue des États arabes, Mustafa Ismail, pour débattre de plans la concernant. La Ligue des États arabes prévoit maintenant de convoquer la Conférence au début du mois de juin. J'ai demandé à mon Représentant spécial de continuer à coopérer étroitement avec elle à cette initiative.

III. Informations récentes sur les activités de la Mission

A. Activités politiques du Représentant spécial du Secrétaire général

23. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial est resté en contact étroit avec tous les dirigeants irakiens clés afin d'appuyer le processus électoral, de faciliter les négociations sur la formation du gouvernement et de promouvoir le dialogue intercommunautaire en vue de la réconciliation nationale.

24. Pendant la période préélectorale, il a tenu des réunions régulières avec une grande variété de dirigeants politiques à Bagdad, y compris les chefs de petits partis et de partis minoritaires. Il a également rencontré les groupes d'observateurs électoraux internationaux et locaux et les membres de la Commission indépendante électorale irakienne, dans le but de veiller à ce que les préparatifs des élections restent sur la bonne voie. Pendant la période électorale, mon Représentant spécial a coopéré étroitement avec le membre international de la Commission électorale et avec celle-ci pour que les allégations de fraude et les plaintes relatives aux élections fassent l'objet de procédures d'examen et de recours pleinement transparentes. À cette fin, il a rencontré des représentants de tous les partis et mené des discussions approfondies avec ceux qui contestaient les résultats pour leur donner l'assurance que leurs plaintes seraient dûment examinées. Il est également resté en contact étroit avec la Force multinationale et les missions diplomatiques à Bagdad afin de les tenir au courant du dépouillement du scrutin.

25. Le 5 décembre 2005, mon Représentant spécial s'est rendu à Nadjaf pour la troisième fois afin de s'entretenir avec le Grand Ayatollah Ali al-Sistani et le Grand Ayatollah Bashir al-Nadjafi. En janvier 2006, M. Qazi avait dû annuler ses visites à Erbil et Soulemanieh, aucun moyen de transport aérien n'étant disponible à bref délai.

26. À Bagdad, mon Représentant spécial a accueilli un certain nombre de personnalités irakiennes, dont le Premier Ministre, M. Ibrahim al-Jaafary, le Premier Ministre adjoint, M. Ahmed Chalabi, le Ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, le Président du Gouvernement régional kurde, M. Massoud Barzani, et des chefs de partis influents. Il a également reçu les ambassadeurs en Iraq de la Chine, de la France, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique et a rencontré des visiteurs représentant d'autres gouvernements et parlements.

27. Du 14 au 16 février, mon Représentant spécial s'est rendu à Moscou à l'invitation du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergey Lavrov. À cette occasion, il s'est également entretenu avec le Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Alexander Yakovenko, l'Envoyé spécial de la Fédération de Russie pour l'Iraq, Sergey Kirchenko, et d'autres personnalités. Mon

Représentant spécial a eu avec eux des échanges de vues constructifs sur la situation en Iraq et le rôle de l'ONU.

28. Les 20 et 21 février 2006, mon Représentant spécial s'est rendu à Fallujah et à Ramadi. Étant donné les problèmes de sécurité dans la province d'Al-Anbar, il n'avait pas eu l'occasion auparavant de se rendre dans ces villes importantes. Il s'est entretenu avec le Gouverneur d'Al-Anbar et les membres du Conseil provincial. Il a rencontré séparément les commandants locaux de la Force multinationale pour discuter avec eux de la situation politique et en matière de sécurité. À Fallujah, M. Qazi a rencontré le maire et le chef de la police. L'importance du respect des droits des détenus et de l'application pleine et entière des accords relatifs à l'indemnisation des propriétaires de logements et des commerçants locaux dont les biens ont été endommagés au cours de la lutte contre l'insurrection a été systématiquement soulignée pendant ces entretiens.

B. Activités d'assistance électorale

29. Pendant tout le processus menant aux élections, l'Équipe internationale d'assistance électorale, opérant sous la direction du membre international de la Commission électorale nommé par l'ONU, M. Craig Jenness, et avec l'aide d'experts des Nations Unies, de l'Union européenne et de l'International Foundation for Electoral Systems, a fourni aide et soutien en coopération étroite avec la Commission électorale pour veiller à ce que les élections aient lieu à temps et dans de bonnes conditions.

30. L'Équipe internationale d'assistance électorale a aidé au recrutement et à la formation d'environ 210 000 scrutateurs ainsi qu'à l'enregistrement et à l'agrément de 326 entités et coalitions politiques présentant plus de 7 500 candidats. L'Équipe a également aidé à l'accréditation de quelque 400 000 agents et observateurs des entités politiques. Elle a de plus supervisé l'achat, le transport, la distribution et le stockage des matériels électoraux et contribué à mettre en œuvre les activités opérationnelles et à établir le centre de pointage des voix, qui a calculé les résultats de plus de 30 000 bureaux de vote dans tout le pays.

31. L'Équipe a appuyé l'élaboration des règlements et procédures régissant la conduite des élections et fourni des conseils juridiques aux membres de la Commission électorale sur plusieurs questions liées au processus électoral. L'appui juridique comprenait une aide pour simplifier la procédure d'examen des plaintes, y compris pour la base de données sur les plaintes, et les procédures de renvoi et de règlement, ainsi que pour renforcer les capacités des juristes de la Commission électorale, qui était aidée par des avocats du barreau de Bagdad. L'Équipe internationale d'assistance électorale a également facilité les vérifications sur le terrain et aidé la Commission électorale à améliorer ses procédures et pratiques de contrôle.

32. L'Équipe internationale d'assistance électorale a élaboré sa stratégie d'éducation des électeurs et ses programmes d'information en collaboration étroite avec la Commission électorale. Elle a aidé à concevoir, produire et distribuer plus de 5 millions d'affiches et de 2 millions de brochures en cinq langues, et à placer des annonces expliquant le processus électoral dans 37 journaux de tout le pays, sur 14 chaînes de télévision, 75 panneaux d'affichage et plusieurs stations de radio. Elle

a également facilité l'accréditation des professionnels des médias, l'organisation de conférences de presse et la maintenance du site Web de la Commission électorale.

33. Le vote à l'étranger a eu lieu les 12 et 13 décembre dans 15 pays et 560 bureaux de vote au total. La Commission a mené ce processus à bien. Pour compléter ses efforts en la matière, l'Équipe électorale a contribué à la planification générale, notamment à la logistique et aux opérations, et à la rédaction des règlements et procédures nécessaires.

34. Pendant l'année écoulée, la Commission indépendante électorale iraquienne a considérablement renforcé ses capacités. Comme le Gouvernement iraquien le lui a demandé, l'Organisation des Nations Unies continuera de fournir une assistance électorale en 2006. Les activités menées en priorité consisteront notamment à tirer les enseignements du référendum sur la Constitution et des élections de décembre, à renforcer les institutions électorales, notamment par la création d'une Haute Commission électorale indépendante, à appuyer les prochaines élections aux niveaux local et des gouvernorats et autres processus électoraux, et à fournir des conseils et un appui techniques afin d'améliorer les listes électorales.

C. Appui au processus d'élaboration de la Constitution

35. Le Bureau d'appui au processus d'élaboration de la Constitution de la MANUI a engagé des consultations avec une grande diversité de responsables politiques, d'établissements universitaires et d'organisations non gouvernementales en vue de contribuer au processus d'examen de la Constitution prévu dans celle-ci et la mise en place des lois, des institutions et des procédures nécessaires pour assurer l'application effective de la Loi fondamentale. Mettant à profit le soutien exhaustif qu'il a fourni au cours de la phase menant au référendum sur la Constitution le 15 octobre 2005, le Bureau se propose d'entamer le dialogue avec les nouvelles autorités iraquiennes et autres responsables irakiens sur des questions de fond et de procédure dès que les circonstances le permettront pendant le processus de formation du gouvernement en cours.

36. Le Bureau élabore des conseils sur la gestion de ce processus en mettant en lumière les questions clefs dont le nouveau Conseil des représentants et le nouveau Gouvernement iraquien devront débattre pour établir la commission chargée d'examiner la Constitution et en élaborer le règlement intérieur. Il fournira aussi des avis sur les questions de fond qui seront examinées par cette commission.

37. Pour ce qui est du processus plus général d'application de la Constitution, la MANUI met au point des plans d'action sur le fédéralisme et la décentralisation, l'état de droit et les droits de l'homme et la réconciliation nationale, lesquels contiennent tous un élément d'information au niveau régional. Afin de faciliter le dialogue sur les principales questions constitutionnelles, une série d'ateliers sont prévus, qui ont été conçus en coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies. Ces ateliers auront lieu pour la plupart dans la région, mais aussi en Iraq et en dehors de la région. Les participants irakiens informeront ensuite leurs mandants ou les organisations professionnelles et de la société civile des principales conclusions des ateliers. Le Bureau a l'intention de contribuer à ces manifestations en fournissant des fonds et les services d'experts, si besoin est.

38. Au cours des mois à venir, le Bureau renforcera encore ses activités en procédant régulièrement à de vastes consultations avec le Conseil des représentants, le Gouvernement iraquien et ses partenaires internationaux. Je suis heureux que l'Union européenne demeure résolue à appuyer activement les efforts de la MANUI dans ce domaine, notamment par d'importantes contributions financières supplémentaires. Plusieurs pays, dont le Canada, le Danemark et le Japon, se sont également dits prêts à soutenir l'action de la MANUI dans le domaine de l'élaboration de la Constitution.

D. Reconstruction, développement et assistance humanitaire

39. En application de l'alinéa b) du paragraphe 7 de la résolution 1546 (2004), la MANUI continue d'appuyer l'action du Gouvernement iraquien dans les domaines de la reconstruction, du développement et de l'assistance humanitaire. La MANUI et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies se sont employés à renforcer les capacités de gestion des ministères, à assurer et coordonner les services de base et à rétablir l'infrastructure publique. La MANUI a également continué de jouer un rôle moteur dans la coordination de l'aide des donateurs. Étant donné la situation qui règne en matière de sécurité et les restrictions sur le nombre de fonctionnaires déployés en Iraq, nombre des activités d'assistance de la Mission en matière de reconstruction, de développement et d'aide humanitaire continuent d'être menées essentiellement par des partenaires d'exécution internationaux et nationaux.

40. Le soutien que la MANUI continue de fournir aux groupes de travail sectoriels pilotés par les Iraquiens a abouti à une participation accrue des donateurs dans des secteurs critiques comme la santé, l'éducation, l'état de droit et l'énergie. Dans le cadre de son aide à la mise en œuvre de la stratégie de développement national, sous la conduite du Ministère de la planification et de la coopération pour le développement, la MANUI a détaché un conseiller international auprès du Ministère. La Mission facilite aussi la coordination et l'échange d'informations entre le centre et les provinces et la participation régulière de hauts responsables du Gouvernement à des instances de coordination régionales et provinciales. De même, elle a continué de faciliter la participation de responsables locaux à des discussions avec le Groupe de coordination à Bagdad, le Conseil iraquien d'examen stratégique et d'autres organes centraux responsables de la reconstruction et du développement ainsi que de l'allocation des ressources.

41. Grâce aux efforts du Coordonnateur adjoint pour la reconstruction et l'assistance humanitaire, la MANUI assure toujours une bonne coordination des activités des donateurs à Bagdad. Il a ainsi été possible aux membres de la communauté des donateurs de définir des positions communes sur les problèmes de reconstruction et de développement, ainsi que d'échanger l'information sur les programmes bilatéraux, ce qui a permis des gains d'efficacité. Les efforts de coordination de la MANUI ont aussi amené la communauté internationale à se préoccuper davantage des questions qui touchent la société civile en Iraq. Un spécialiste des affaires humanitaires (hors classe) détaché par la MANUI aidera le Cabinet du Premier Ministre à mettre en place une cellule de coordination et d'intervention en cas d'urgence.

42. Parachevant le soutien politique apporté par mon Représentant spécial, le Représentant spécial adjoint pour la reconstruction, le développement et les affaires humanitaires en Iraq, Staffan de Mistura, et son équipe ont souligné que la promotion de la stabilité politique exigeait des dirigeants iraqiens qu'ils jouent un rôle moteur dans les initiatives humanitaires et de développement.

43. Les activités militaires en cours continuent d'avoir des répercussions sur la vie d'un nombre important de civils iraqiens, en particulier à l'ouest du pays. On estime que près de 100 000 familles sont encore déplacées à l'échelle nationale, bien qu'il y ait eu des retours dans quelques villes dans les provinces d'Al-Anbar et de Ninive. La MANUI, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires continuent de fournir des vivres, des abris et une aide non alimentaire. Des entrepôts ont été installés pour emmagasiner des stocks à l'avance afin de faciliter une intervention rapide en cas d'urgence. Les efforts accomplis pour mobiliser les fonds nécessaires pour faire face aux imprévus au moyen du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq et auprès des donateurs commencent à porter leurs fruits. On espère que ces fonds assureront un soutien à long terme aux populations civiles vulnérables.

44. La capacité de la MANUI de mobiliser les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Groupe de travail pour les secours d'urgence et de coordonner les activités avec les autorités locales a été mise en évidence récemment lorsque neuf gouvernorats (Bassorah, Diyala, Dohul, Erbil, Missan, Salahaddin, Soulemanieh, Tamim et Wassit) ont été victimes d'inondations qui, selon les premières informations disponibles, ont touché environ 7 890 familles, soit plus de 47 000 personnes. Dans les 24 heures, le Coordonnateur pour la région a pris contact avec les autorités locales, la société civile et les organismes des Nations Unies pour coordonner l'aide des Nations Unies. Un appel spécial est en cours de préparation afin d'obtenir des fonds pour les trois mois à venir au moins.

45. Le 30 janvier 2006, il a été confirmé que la grippe aviaire était à l'origine du décès d'une personne dans le Gouvernorat de Soulemanieh au nord de l'Iraq. Un autre cas a ensuite été confirmé dans la même région, et un cas suspect signalé dans le sud. Le module Santé de la MANUI coordonne les activités. Une équipe d'évaluation conjointe Organisation mondiale de la santé et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'est rendue en Iraq pour définir la marche à suivre afin de renforcer la capacité de surveillance et d'intervention du Gouvernement.

46. En prévision du rôle de soutien qu'elle jouera auprès du nouveau Gouvernement iraqien, l'Équipe de pays des Nations Unies révisé son plan stratégique pour 2006-2008. Une formation au programme commun de pays a eu lieu au début février. Les résultats seront intégrés dans les plans stratégiques des différents organismes et modules, qui sont liés à la stratégie nationale de développement.

E. Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq

47. Au 31 janvier 2006, le montant total des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), l'un des deux guichets du Mécanisme des fonds

internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, se chiffrait à 903,4 millions de dollars. Au total, 83 projets d'une valeur estimée à 759,3 milliards de dollars avaient été approuvés à la fin janvier pour être financés par le Fonds d'affectation spéciale. Dans le même temps, des marchés d'une valeur de 564,2 millions de dollars (soit 74 % des fonds approuvés) avaient été conclus et un montant de 430,1 millions de dollars (soit 57 % des fonds approuvés) avait été décaissé, ce qui témoigne des nouveaux progrès accomplis dans la fourniture de contributions importantes aux objectifs de reconstruction et de développement en Iraq, eu égard en particulier aux conditions dans lesquelles ces activités sont menées en ce qui concerne la sécurité et les institutions.

48. Le module Appui au processus électoral a continué de fournir le financement le plus important (153,2 millions de dollars sur les 174,7 millions de dollars approuvés), ce qui témoignait de l'importance de l'assistance accordée à la Commission indépendante électorale iraquienne, tout récemment lors de l'organisation des élections tenues en décembre 2005. Le module Remise en état des infrastructures a également décaissé un montant élevé (87,6 millions de dollars sur les 228,9 millions de dollars approuvés). Avec les décaissements au titre du module Éducation et culture (71 millions de dollars) et du module Santé et nutrition (40,3 millions de dollars), il s'agit là d'une importante contribution en faveur de la fourniture de services de base.

49. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du GNUD continue de promouvoir une transparence et une responsabilisation accrues dans ses opérations, notamment en ayant activement recours à son site Web (<www.irffi.org>). Des bulletins mensuels, des aperçus des progrès réalisés dans l'exécution des projets, des précisions sur les marchés potentiels et des informations sur les marchés octroyés par tous les organismes sont affichés sur ce site.

50. La cinquième réunion du Comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq qui doit avoir lieu en juin 2006 offre au nouveau Gouvernement iraquien une occasion de présenter ses priorités en matière de développement. La MANUI jouera un rôle de premier plan pour aider le Gouvernement à entreprendre des préparatifs de fond en vue de cette réunion.

F. Activités relatives aux droits de l'homme

51. La situation relative aux droits de l'homme continue de susciter de graves inquiétudes. Des allégations faisant état de violations des droits de l'homme sont continuellement portées à l'attention du Bureau des droits de l'homme de la MANUI par des particuliers, des groupes de défense des droits de l'homme locaux et nationaux ainsi que par les médias nationaux et étrangers. Du fait de la situation qui prévaut dans le pays en matière de sécurité, il demeure difficile d'enquêter sur ces allégations. Toutefois, le Bureau des droits de l'homme a été en mesure de corroborer certaines plaintes grâce à des contacts avec les principaux ministères, les autorités locales et un réseau national de représentants de la société civile.

52. Le Gouvernement iraquien a été victime d'attentats et d'actes terroristes incessants commis par des groupes armés sur une grande partie du territoire, qui compromettent la stabilité du pays, ainsi que son aptitude à protéger ses citoyens et à assurer les services de base. La multiplication des attentats à l'explosif contre des civils, des mosquées et, tout récemment, des églises font naître des sentiments de

peur, d'animosité et de vengeance au sein des communautés. Ce phénomène a atteint un nouveau paroxysme au cours de la période considérée. Rien qu'à Bagdad, l'Institut de criminalistique a reçu, en décembre 2005, 787 corps, dont 479 portaient des marques de blessures par balles. En général, les groupes armés ont recouru à la violence pour tuer des milliers de policiers et de membres des forces de sécurité iraqiennes ces derniers mois. D'autres groupes professionnels, notamment les journalistes, ont également payé un lourd tribut : depuis mars 2003, plus de 80 journalistes et professionnels des médias ont péri lors d'attaques terroristes.

53. L'état de droit continue d'être menacé par l'existence de milices et d'autres groupes qui agissent dans l'impunité à la fois aux niveaux local et régional. Dans le nord de l'Iraq, des milliers de milices kurdes (*Peshmerga*) ont été enrôlées dans les divisions de l'armée iraqienne. Du fait de la consolidation du pouvoir des milices locales dans le sud de l'Iraq, des actes de violence systématiques sont commis contre des membres de la communauté sunnite dans cette région. Ces faits, notamment les tentatives récemment faites pour former une milice arabe sunnite, risquaient d'entraver sérieusement les efforts entrepris pour promouvoir une entente nationale.

54. Dans le même temps, l'internement de milliers d'Iraqiens par la Force multinationale et les autorités iraqiennes constitue un acte de détention arbitraire de facto. L'ampleur de ces pratiques n'est pas compatible avec les dispositions du droit international régissant l'internement pour des raisons impérieuses de sécurité. Les problèmes rencontrés dans le système pénitentiaire en Iraq demeurent eux aussi une source de préoccupation particulière. Il est douteux que ces détentions soient compatibles avec le droit iraqien qui prévoit des garanties, des limites et des conditions applicables aux autorités habilitées à garder des individus en détention, autres que le Ministère de la justice.

55. Le 14 novembre 2005, la Force multinationale et les forces de sécurité iraqiennes ont effectué une inspection conjointe du centre de détention d'Al-Jadiryia administré par le Ministère de l'intérieur, qui a révélé que 170 personnes y étaient détenues. Selon diverses sources, 101 détenus portaient des marques de sévices et 18 seraient morts en détention. Toutes les communautés ont accueilli avec satisfaction la décision du Premier Ministre de constituer une commission chargée d'enquêter sur les mauvais traitements infligés à Al-Jadiryia. Toutefois, les résultats de l'enquête, qui devaient être publiés à la fin de novembre 2005, n'ont pas encore été rendus publics et personne n'a été traduit en justice. Je suis préoccupé par le retard pris dans la publication des résultats de l'enquête et dans l'adoption de mesures pour traduire les auteurs de tels actes en justice. Le 10 février, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a envoyé au Premier Ministre une lettre pour lui demander de faire en sorte que le rapport de l'enquête soit diffusé sans tarder. Une enquête distincte a été ouverte pour établir la légalité et les conditions de détention en Iraq, mais ses conclusions n'ont pas encore été rendues publiques.

56. Les opérations militaires menées par la Force multinationale et les forces de sécurité iraqiennes, en particulier dans le gouvernorat d'Al-Anbar, ont soulevé un certain nombre d'inquiétudes touchant la protection des droits de l'homme. La MANUI a reçu des allégations faisant état de restrictions sur la liberté de mouvement, d'un recours excessif à la force, de mauvais traitements et de vols au cours de perquisitions dans des résidences privées, d'expulsions et de démolitions

d'habitations. De telles allégations ont également été formulées lors de la visite de mon Représentant spécial à Ramadi et Fallujah, les 20 et 21 février 2006, respectivement. La MANUI assure le suivi de ces questions avec la Force multinationale et les autorités irakiennes compétentes.

57. La MANUI poursuit avec les principaux ministères un dialogue constructif au sujet du maintien de l'ordre public en Iraq. Le Bureau des droits de l'homme élabore actuellement une stratégie dynamique de protection des droits de l'homme et coordonne les efforts visant à mettre en place un système solide de défense des droits de l'homme à l'échelon national, qui comprendra, entre autres, la création d'un organisme irakien pour les droits de l'homme indépendant du Gouvernement. Parallèlement, le Bureau s'emploie à rendre les principaux ministères et organisations de la société civile mieux à même de promouvoir et de protéger les droits de l'homme conformément aux instruments internationaux en la matière et à la nouvelle Constitution. Le Bureau des droits de l'homme cherche à se doter de moyens accrus pour pouvoir suivre la situation dans le domaine des droits de l'homme en Iraq et à appuyer les efforts visant à assurer une approche cohérente de la justice pendant la période de transition (établissement des faits, mise sur pied de mécanismes efficaces de responsabilisation des auteurs des violations commises et identification des personnes portées disparues, etc.).

58. La deuxième réunion du Groupe de travail sectoriel pour la protection de l'état de droit a eu lieu à Bagdad le 15 février. Des représentants des Ministères de l'intérieur, de la justice, de la défense et des droits de l'homme, certains membres du Conseil judiciaire supérieur (Shura) et des donateurs ont assisté à cette réunion tenue sous la présidence du chef du Conseil judiciaire supérieur. Les participants ont arrêté d'un commun accord le mandat du Groupe de travail ainsi que les grands domaines à examiner. Cette réunion a également offert l'occasion d'examiner l'assistance actuellement fournie par les donateurs dans ce secteur.

59. Le procès de Saddam Hussein et de sept autres inculpés s'est poursuivi. Après que le Président du tribunal eut expulsé Barzan Hassan de la salle d'audience le 29 janvier à la suite d'un éclat qui constituait une atteinte à l'autorité de la justice, Saddam Hussein a quitté la salle. Il a été suivi de son équipe de conseils engagés à titre privé. Les avocats de la défense de Saddam Hussein et des autres accusés ne s'étant pas présentés à l'audience le 1^{er} février, ils ont été remplacés par un conseil commis d'office de la juridiction supérieure irakienne, comme prévu par la loi irakienne. Les accusés qui avaient comparu le 1^{er} février se sont déclarés préoccupés par le remplacement de leur conseil. Aucun accusé n'a comparu le 2 février. Les prévenus ont été cités à comparaître sur ordre du Président le 13 février, et le tribunal a entendu de nouveaux témoins les 13 et 14 février. La chambre de première instance n'a pas réintégré les conseils engagés à titre privé, et le droit des prévenus d'avoir accès au conseil de leur choix de même que la conduite à suivre par le tribunal pour maintenir l'ordre lors du procès demeurent des problèmes fondamentaux.

IV. Questions opérationnelles et de sécurité

A. Évaluation de la situation en matière de sécurité

60. L'Iraq demeure un pays dangereux et les fonctionnaires de l'ONU courent le risque de devenir la cible d'actes de violence. La transition politique et les tentatives que la Force multinationale et les forces de sécurité iraqiennes font pour maintenir la sécurité se sont accompagnées du développement d'une opposition armée de plus en plus sophistiquée qui est capable de commettre en permanence de nombreux actes de violence dans tout le pays, Bagdad, Mossoul et la province occidentale d'Al-Anbar étant les plus durement frappées. Si les gouvernorats du sud et du nord sont moins touchés, certaines régions, en particulier Bassorah et Kirkouk, ont récemment connu une intensification des tensions et un nombre croissant d'incidents violents

61. Les attentats sont toujours très meurtriers et font un grand nombre de victimes parmi les civils, et plus particulièrement parmi les recrues potentielles des forces de sécurité. L'évolution en ce qui concerne à la fois le choix des cibles et la technologie est préoccupante. Pour ce qui est des cibles, les Iraquiens se livrant à des activités associées à la Force multinationale, les entreprises du bâtiment et de construction des infrastructures étrangères (telles que les compagnies de production pétrolière), de même que les hommes politiques, les fonctionnaires et leur famille sont considérés comme présentant un intérêt pour les divers groupes d'opposition armés. Les attentats et les enlèvements visant des étrangers, notamment des journalistes et des agents humanitaires, ont repris de plus belle. Ces attentats, de même que la destruction d'infrastructures critiques, ont entraîné une grave désorganisation des services essentiels (carburant, eau et électricité) dans tout le pays. Le corps diplomatique continue d'être visé, des fonctionnaires d'ambassade étant enlevés et assassinés et leurs locaux attaqués. Pour ce qui est de la technologie, le pourcentage de blessés et de morts par des engins explosifs artisanaux a augmenté, phénomène imputable au fait que leur conception est plus perfectionnée, en particulier en ce qui concerne leur capacité de détonation et de perforation.

62. L'intensification des troubles intercommunautaires, y compris les actes d'intimidation et les assassinats dont il est fait état presque tous les jours, témoigne de la détérioration de la situation. À Bagdad et aux environs, il est régulièrement communiqué des informations signalant la présence de corps de chiïtes et de sunnites portant des marques de sévices et d'exécutions sommaires. Des actes de violence contre les Kurdes et les Arabes ont également été signalés à Kirkouk, et l'enlèvement et l'intimidation d'Iraquiens ordinaires sont un problème de plus en plus grave.

63. À Bassorah aussi, la situation est tendue et la Force multinationale a restreint la liberté de mouvement dans cette région. Récemment, l'aéroport a été partiellement fermé sur ordre du Ministère des transports à Bagdad. Les manifestants ont réclamé le transfert aux autorités locales des responsabilités en matière de sécurité.

64. La sécurité de la Zone internationale à Bagdad, où se trouvent les locaux de la MANUI, revêt une grande importance pour tous les occupants, y compris l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, la MANUI et le Département de la sûreté et de la sécurité suivent en permanence la situation, qui est marquée par le

transfert des responsabilités de la Force multinationale aux forces de sécurité iraqiennes. Pour l'instant, l'intégrité du périmètre de la Zone internationale et des points de contrôle internes est maintenue, mais la situation est régulièrement examinée avec la Force multinationale pour assurer le maintien du niveau de sécurité actuel. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, M. David Veness, s'est rendu en Iraq du 9 au 13 février 2006. Durant son séjour, il s'est entretenu avec des représentants de la MANUI et de la Force multinationale, ainsi qu'avec des hauts fonctionnaires iraqiens dans le cadre de l'examen des conditions de sécurité en Iraq auquel l'ONU se livre continuellement.

65. La présence de l'Organisation et sa capacité d'opérer efficacement en Iraq demeurent gravement compromises par le climat d'insécurité. Cet environnement à haut risque restreint considérablement les déplacements, surtout par la route. Pour assurer au mieux la sécurité des fonctionnaires de l'ONU et donc faire en sorte que l'Organisation puisse maintenir une présence en Iraq, un certain nombre de mesures de protection et d'atténuation des risques qui sont à la fois onéreuses et prennent beaucoup de temps ont été mises en place. Ces difficultés mettent en relief la responsabilité qu'ont tous les fonctionnaires de respecter strictement les mesures de sécurité en place. De plus, l'ONU est tributaire de la Force multinationale pour assurer la sécurité des déplacements de son personnel et obtenir des informations sur les menaces qui pèsent sur elle. Pour suivre la dynamique de la situation de la sécurité qui ne cesse d'évoluer, le Groupe de la sécurité de la MANUI doit pouvoir obtenir régulièrement et rapidement des informations exactes. À cet égard, je tiens à remercier les États Membres d'avoir répondu favorablement à la demande de conseillers militaires et d'officiers de liaison militaires supplémentaires que je leur avais adressée dans mon rapport précédent.

66. Je suis reconnaissant aux Fidji d'avoir fourni des détachements et des gardes chargés de la sécurité des personnes et à la Géorgie, à la République de Corée et à la Roumanie d'avoir mis à disposition des contingents chargés d'assurer la protection au niveau intermédiaire. Les contributions au fonds d'affectation spéciale créé pour financer une entité distincte placée sous le commandement unifié de la Force multinationale ayant pour mission expresse d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq, qui ont été versées par 15 États Membres, dépassent les 20 millions de dollars. Les remboursements à la Géorgie et à la Roumanie au titre de la protection au niveau intermédiaire se chiffraient à 7,9 millions de dollars au 31 décembre 2005. Un rapport financier intérimaire du Fonds d'affectation spéciale et un document d'information ont été communiqués aux contributeurs en janvier 2006. Je remercie les États Membres de l'assistance qu'ils continuent de fournir en allouant le personnel, le matériel et les fonds dont a besoin la MANUI pour ses opérations.

B. Installations, logistique et appui

67. Il est essentiel que la Mission dispose de ses propres moyens aériens pour s'acquitter efficacement de son mandat. Toutefois, l'acquisition de ces moyens par l'ONU en Iraq continue de poser de graves difficultés. Le déploiement de personnel supplémentaire à Erbil et à Bassorah restera suspendu tant que cette question n'est pas réglée. Des démarches ont été effectuées auprès de plusieurs États Membres et l'OTAN pour leur demander de mettre ces moyens à disposition mais aucune réponse positive n'a été reçue jusqu'à présent. J'engage vivement les États Membres

qui sont en mesure de le faire d'aider l'Organisation des Nations Unies à satisfaire ce besoin critique.

68. La MANUI continue de maintenir des bureaux à Bagdad, au Koweït et à Amman ainsi que des petits détachements de liaison des Nations Unies à Erbil et Bassorah. La construction du nouveau bureau régional à Erbil est achevée. Le personnel national de la MANUI a déjà emménagé dans les nouveaux locaux. La rénovation et la construction du bureau régional de Bassorah a progressé, les résidences de l'unité des gardes de l'ONU et les bureaux du personnel étant achevés. La construction des autres infrastructures nécessaires est presque terminée et l'ensemble du projet devrait être mené à son terme fin mars ou début avril 2006.

69. Je suis reconnaissant au Gouvernement iraquien d'avoir offert à l'ONU un site à Bagdad. La MANUI étudie actuellement la possibilité de construire d'urgence sur ce site un complexe des Nations Unies unique, où pourrait s'installer de manière permanente la présence des Nations Unies en Iraq.

C. Accords

70. Un accord concernant la protection de la présence des Nations Unies en Iraq par la Force multinationale a été conclu entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique le 8 décembre 2005. Vu l'importance de cet accord pour la sécurité du personnel des Nations Unies en Iraq, je me félicite de sa signature. La MANUI s'emploie actuellement à arrêter d'un commun accord avec la Force multinationale une série de modalités d'application et j'espère qu'elles seront mises au point rapidement.

71. L'Organisation des Nations Unies continue d'attendre l'acceptation de l'Accord sur le statut de la Mission, signé le 3 juin 2005 avec le Gouvernement iraquien. Cette confirmation est importante dans la mesure où elle confèrera à la MANUI le statut juridique nécessaire pour qu'elle puisse s'acquitter du mandat et des tâches qui lui ont été confiés. L'Accord entrera en vigueur à la date de l'échange de notes entre les parties confirmant son acceptation. L'ONU a envoyé une note en ce sens au Gouvernement iraquien le 6 juin 2005 et j'engage le Gouvernement iraquien nouvellement élu à confirmer son acceptation de l'Accord au moyen d'une note analogue.

72. Malgré de nombreux rappels envoyés par la MANUI, l'accord entre le Koweït et l'ONU concernant les activités de la MANUI dans ce pays n'a toujours pas été ratifié par le Parlement koweïtien. Ce retard fait obstacle aux opérations des Nations Unies dans la région. Je me félicite néanmoins de la décision du Koweït de régulariser la situation juridique anormale du personnel local de la MANUI en délivrant des permis de séjour d'un an.

V. Observations

73. Les résultats des élections tenues en décembre ayant été certifiés le 10 février 2006, les tâches énoncées dans le calendrier pour la transition, établi par la loi sur l'administration de transition et approuvé dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, ont été menées à bien. Si l'Iraq a réalisé tous les principaux objectifs définis dans ce calendrier, il continue de rencontrer d'énormes difficultés d'ordre

politique et économique et en matière de sécurité. Comme en témoignaient l'horrible attentat à la bombe contre le mausolée des imans al-Hadi et al-Askari et ses répercussions, la violence sectaire est devenue la principale menace à la sécurité et à la stabilité de l'Iraq. La confiance mutuelle et la réconciliation nationale doivent demeurer la priorité absolue lors des efforts visant à engager l'Iraq dans la voie irréversible devant le conduire vers un avenir pacifique et démocratique. Les dirigeants politiques et les représentants de la société civile en Iraq doivent proclamer et honorer dans la pratique leur engagement de respecter inconditionnellement les droits de l'homme et d'établir l'état de droit. Dans cette entreprise, l'Iraq continuera d'avoir besoin de l'assistance constante de la communauté internationale dans les années à venir.

74. L'Organisation des Nations Unies continue de penser que la poursuite et l'intensification des efforts en vue de promouvoir un processus politique participatif, transparent et ouvert à tous, qui réponde aux aspirations de toutes les communautés en Iraq, offrent les meilleures chances d'améliorer la situation générale en matière de sécurité, de consolider le processus démocratique et d'assurer un plus grand bien-être aux Iraquiens. Les appels au calme, à la modération et au dialogue lancés par les dirigeants politiques d'appartenances très diverses autorisent à un certain optimisme. Il est donc plus urgent que jamais d'engager un dialogue intercommunautaire soutenu et d'adopter des mesures de confiance pour promouvoir la réconciliation nationale. L'Organisation des Nations Unies continuera de mettre tout en œuvre pour appuyer ces efforts.

75. Au cours de la prochaine période, l'Organisation des Nations Unies continuera donc de n'épargner aucun effort pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1546 (2004) et 1637 (2005) en maintenant les activités politiques électorales et constitutionnelles de base définies à l'alinéa a) du paragraphe 7 de la résolution 1546 (2004) et en planifiant et en mettant en œuvre de manière progressive et intégrée ses activités de reconstruction, de développement, d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme dans la mesure où les circonstances le permettent. Ce faisant, sa stratégie politique générale mettra l'accent sur l'institutionnalisation de ces processus et la promotion de la concertation et de la réconciliation nationales.

76. Si les élections au nouveau Conseil des représentants tenues en décembre étaient la troisième consultation électorale organisée à l'échelon national au cours de l'année écoulée, c'était la première fois que tout le corps électoral iraquien y participait en grand nombre à la fois en qualité de candidats et d'électeurs. Le fait que cette élection ait été généralement conforme aux normes internationales et connu un taux de participation élevé, malgré un calendrier ambitieux et un climat politique et des conditions de sécurité très difficiles, n'est pas négligeable. Au cours de l'année écoulée, la Commission électorale indépendante s'est dotée de moyens considérables qui jetteront une base solide pour la conduite des consultations électorales futures. Comme suite à la demande du Gouvernement iraquien, l'ONU continuera d'apporter une assistance électorale en 2006.

77. Avec l'ouverture des débats sur la formation du Gouvernement, l'Iraq s'est embarqué dans la prochaine phase importante de sa transition politique. Je juge encourageant que le nouveau Conseil des représentants soit largement représentatif des communautés iraqiennes et comprenne un pourcentage élevé de femmes. Il appartient désormais aux partis représentés à ce conseil de s'efforcer résolument de

former rapidement un Gouvernement ouvert à toutes les parties, ce qui demeure un objectif très difficile. Une fois constitué, les membres du Gouvernement auront une excellente occasion de montrer qu'ils peuvent assurer la conduite du pays de manière responsable en unissant leurs efforts pour élaborer d'un commun accord un pacte national qui réponde aux aspirations de toutes les communautés iraqiennes.

78. Le processus de réforme constitutionnelle prévu par la Constitution sera une mesure essentielle pour forger un tel pacte national. La Constitution prévoit la création rapide d'une Commission de la réforme constitutionnelle du Conseil des représentants. J'espère que les membres du nouveau Conseil tireront parti de ce mécanisme pour parvenir à un consensus national sur un cadre solide pour l'État iraquien, condition préalable indispensable à la stabilité à long terme du pays. Sur la base de consultations préliminaires avec les dirigeants politiques d'appartenances très diverses, l'Organisation des Nations Unies, agissant en étroite coopération avec l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux, est fermement déterminée à appuyer le processus de réforme constitutionnelle et l'application efficace de la Constitution.

79. L'achèvement des tâches inscrites au calendrier de la transition devrait aussi encourager la réintégration politique et économique de l'Iraq dans la région. Sur la base des initiatives prises jusqu'ici, il convient d'examiner de nouveaux moyens de promouvoir une plus grande interaction régionale entre l'Iraq et ses voisins. Si les pays de la région nourrissent des préoccupations légitimes au sujet de la situation actuelle en Iraq, ils ont aussi une responsabilité fondamentale de faire tout ce qui est dans leur pouvoir pour promouvoir la paix et la stabilité dans le pays. Je demeure favorable à l'initiative des États de la Ligue arabe tendant à convoquer une conférence sur l'Accord national iraquien, qui pourrait faciliter la réalisation d'un consensus national plus vaste en Iraq. En outre, le moment est venu de prendre les mesures voulues pour normaliser le statut international de l'Iraq, en particulier au Conseil de sécurité.

80. Au cours de l'année écoulée, la MANUI s'est essentiellement attachée à mettre en œuvre les objectifs énoncés dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Si les efforts visant à faciliter le processus politique resteront une priorité en 2006, la Mission se propose de renforcer aussi ses activités dans les autres domaines clés relevant de son mandat, en particulier dans ceux de la reconstruction et du développement. L'amélioration sensible de la qualité de la vie de tous les Iraquiens sera l'une des principales priorités du nouveau Gouvernement iraquien. La MANUI conservera donc un rôle important dans la coordination de l'assistance des donateurs. Elle entend aussi apporter un soutien accru aux activités dans sept domaines clés qui mettent l'accent sur le renforcement de la capacité de gestion des ministères, la coordination des services de base et la fourniture d'une assistance pour la remise en état des infrastructures publiques. La cinquième réunion du Comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq prévue pour juin devrait être aussi considérée comme une occasion importante de poursuivre cet objectif.

81. La situation des droits de l'homme en Iraq demeure extrêmement préoccupante. Dans son récent rapport bimensuel sur les droits de l'homme, la MANUI a appelé l'attention de la communauté internationale sur les détentions massives, les actes de torture et les exécutions extrajudiciaires. La Force multinationale et les forces de sécurité iraqiennes ont une responsabilité

particulière d'agir en pleine conformité avec le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Si le Gouvernement a pris une première série de mesures pour remédier à la situation, il faut faire encore plus pour veiller à ce que les abus du passé et du présent soient traités conformément aux principes du droit et aux obligations internationales. Sans une amélioration de la situation des droits de l'homme, l'intensification des efforts visant à promouvoir la confiance mutuelle et la réconciliation nationale sera un objectif difficilement accessible. Une fois constitué, le nouveau Gouvernement aura une responsabilité particulière de redoubler d'efforts à cet égard.

82. Je demeure gravement préoccupé par la situation de la sécurité qui se traduit par le grand nombre de victimes parmi les civils du fait d'actes terroristes, de l'action des insurgés et d'interventions paramilitaires et militaires. Je demeure aussi très préoccupé par le caractère de plus en plus sectaire de la violence, en particulier dans les régions abritant plusieurs ethnies dont témoignent les informations qui nous parviennent presque tous les jours sur les actes d'intimidation entre communautés, les assassinats et les attentats contre des lieux sacrés. Le rôle des milices et des éléments armés irréguliers demeure troublant à cet égard. La formation des forces de sécurité iraqiennes est indispensable pour améliorer la sécurité. Je prends note des efforts entrepris par la Force multinationale à cet égard. Outre la formation des forces de sécurité iraqiennes, un processus politique crédible sans exclusive ainsi que l'amélioration rapide des conditions de vie de la population iraqienne constituent, en dernière analyse, le meilleur moyen d'assurer la sécurité.

83. Si la MANUI cherche à intensifier ses activités après l'achèvement des tâches énoncées dans le calendrier de la transition approuvé dans la résolution 1546 (2004), les fonctionnaires de l'ONU courent toujours le risque de devenir les cibles des actes de violence dans le climat politique et les conditions de sécurité qui règnent en Iraq. La sécurité du personnel demeure un principe directeur primordial de la Mission. Compte tenu de l'évolution constante de la situation sur le terrain, la MANUI doit élaborer des plans d'opération et des dispositifs de sécurité souples. Bien que la nature du déploiement de la Force multinationale soit susceptible de changer, la nécessité pour la Mission d'être dotée de sa propre force de protection pour toutes ses activités en Iraq subsiste. Il faudra aussi examiner à titre prioritaire les difficultés opérationnelles, telles que le fait que la Mission ne dispose pas de ses propres moyens aériens. J'espère vivement que les États Membres poursuivront activement le dialogue sur les mesures pratiques à prendre pour accorder à la MANUI le niveau d'assistance dont elle a besoin pour s'acquitter de l'engagement à long terme que l'ONU a pris d'apporter son soutien au peuple iraqien. La construction d'un nouveau complexe intégré des Nations Unies en Iraq revêtira une importance capitale à cet égard.

84. Alors que l'Iraq aborde une nouvelle phase de sa transition, je suis heureux de constater que la MANUI, sous la conduite de mon Représentant spécial, M. Ashraf Qazi, a été en mesure d'apporter toute l'assistance dont l'Iraq avait besoin pour réaliser les principaux objectifs de sa transition politique en application de la résolution 1546 (2004). Je tiens aussi à rendre hommage au personnel national et international de la MANUI qui s'acquitte de sa mission avec dévouement dans des conditions extrêmement difficiles.